

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DELÉTANG, Maire, en suite de convocation en date du vingt et un juin, conformément aux dispositions du décret ministériel n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs.

Nombre de conseillers en exercice : 26.

Etaient présents : DELÉTANG Patrick, DAVIET Gérard, PIGEON Marc, CLISSON Annie, ROTHUREAU Catherine, DRUELLE Christian, PLAIS Lysiane, DESTIN Fabrice, RICHER Monique, DUMONT Nicole, ORGEUR Pierre, GOURDON Dominique, COCHARD Catherine, BORDE Patricia, SOUTY Patrick, RULLIER-BRADESI Christèle, MICHAUD Didier et LIMOUSIN Franck, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : DESLIE Jean-Pierre (procuration à GOURDON Dominique), ROBIN Jean-Philippe (procuration à MICHAUD Didier), METAY Joëlle (procuration à CLISSON Annie), DAVID Isabelle (procuration à DESTIN Fabrice), BOLO-JOLLY Julie (procuration à DELÉTANG Patrick) et BLUTEAU Jean (procuration à DAVIET Gérard).

Etaient absents : ETESSE Patrick et DESMARES Claudine.

Secrétaire de séance : PLAIS Lysiane.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS ET ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

Conformément au décret ministériel n° 2017-1091 susvisé, le conseil municipal a été convoqué afin de désigner ses délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le nombre des délégués est de quinze et celui des suppléants, de cinq.

Ils sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Avant l'ouverture du scrutin, il est constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée : Liste « Les Cancelliens » - Tête de liste : DAVIET Gérard.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme et a déposé lui-même le bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 21

A obtenu :

Liste « Les Cancelliens » : 21 voix

La liste « Les Cancelliens » obtient les 15 postes de délégués titulaires.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière à l'attribution des mandats de suppléants.

La liste « Les Cancelliens » obtient les 5 postes de suppléants.

Ont été désignés délégués titulaires :

DAVIET Gérard, CLISSON Annie, PIGEON Marc, ROTHUREAU Catherine, DRUELLE Christian, PLAIS Lysiane, DESTIN Fabrice, BORDE Patricia, SOUTY Patrick, DUMONT Nicole, DESLIE Jean-Pierre, COCHARD Catherine, GOURDON Dominique, METAY Joëlle et ORGEUR Pierre.

Ont été désignés suppléants :

DAVID Isabelle, LIMOUSIN Franck, RULLIER-BRADESI Christèle, BLUTEAU Jean et RICHER Monique.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,

Patrick DELÉTANG.